

E 2800(-)1967/59/41

[DoDiS-15127]

*Le Chef du Département politique, M. Petitpierre,
à l'Ambassadeur de Suisse à Ottawa, V. Nef*

L

Berne, 29 juillet 1959

J'ai bien reçu votre lettre personnelle et confidentielle du 11 juillet¹ et vous remercie des renseignements que vous me donnez sur l'entretien qu'a eu récemment un de vos collaborateurs avec deux diplomates français au sujet de ma réponse à l'interpellation Schütz sur la Légion étrangère².

L'opinion publique, surtout en Suisse alémanique, est très hostile à la Légion étrangère. Une active propagande est faite contre celle-ci. En outre, un jeune

1. *Non reproduite.*

2. *A ce sujet, cf. N° 19, note 2, dans le présent volume.*



Suisse qui a déserté la Légion a fait devant un tribunal militaire le récit d'actes de cruauté dont il aurait été le témoin. Les renseignements qu'il a donnés sont contestés par les autorités de la Légion. Quoi qu'il en soit, devant répondre aux questions posées par M. Schütz, il m'a fallu faire allusion aux conditions dans lesquelles se déroulent actuellement les hostilités en Algérie. Les indications que j'ai données sont tirées de renseignements fournis par la presse française d'une honorabilité au-dessus de tout soupçon. Mes déclarations au Conseil national n'impliquaient aucune critique du Conseil fédéral à l'égard de la politique française en Algérie.

Je déplore que nos relations avec la France ne soient actuellement pas satisfaisantes, et cela non seulement à cause de la Légion et des griefs formulés contre les banques suisses à propos de l'activité du FLN, mais encore en raison de l'attitude négative prise par le Gouvernement français à l'égard d'une association économique multilatérale qui compléterait le marché commun et dont pourraient faire partie tous les pays membres de l'OECE³.

3. Sur la négociation en vue d'établir une grande zone de libre échange, cf. la table méthodique: III.1.1. La Suisse et l'Europe dans le présent volume.

49

E 2001(E)1972/33/C231
[DoDiS-15580]

Notice interne du Département politique¹

TURQUIE, CONFÉRENCE CHEZ M. LE MINISTRE STOPPER, 29. 7. 1959²

VN

[Berne, 29 juillet 1959]

Deux questions sont posées:

1. Convient-il de faire de nouveau crédit à la Turquie, de mettre l'ERG³ à contribution, pour ne pas se trouver un jour en retard sur les autres pays industriels, pour créer à temps un effet de «good will» favorable à nos exportations, et tout cela malgré les expériences fâcheuses faites jusqu'ici et qui, probablement, se répéteront?

2. L'Eurofima envisage de lancer en Suisse un emprunt d'environ 30 mio. de frs., dont 5 mio. environ serviraient à l'achat de locomotives Diesel-électriques (3 ou 4 commandées à Sulzer et mises ensuite par Eurofima à la disposition de la Turquie (location-vente)). Sulzer envisage de suggérer à l'Eurofima de porter l'emprunt envisagé à 40 mio.; Sulzer garantirait la souscription des

1. Notice signée par E. Vallotton. Copie adressée à R. Kohli et M. Gelzer.

2. Ont pris part à cette conférence: E. Kessler, T. Frey, H. Bühler, E. H. Léchet, W. Eggenschwiler, A. Grübel, H. Steffen et E. Vallotton.

3. Exportrisikogarantie.